

Annexe 2 : Droits de scolarité et frais pour les étudiantes et les étudiants ayant le statut de résidente ou de résident du Québec

ANNEXE 2 : DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AYANT LE STATUT DE RÉSIDENTE OU DE RÉSIDENT DU QUÉBEC												
	Activités pédagogiques campus ¹	Activités pédagogiques hors campus	Doctorat en médecine	Diplômes d'études supérieures spécialisées de 2 ^e cycle en médecine	Inscription en rédaction (temps complet)	Inscription en rédaction (temps partiel)	Inscription en évaluation	Inscription en correction-évaluation	Stage coopératif	Auditrice ou auditeur	Inscription aux fins de maintien du statut d'étudiante régulière ou d'étudiant régulier	Stagiaire postdoctoral
Droits de scolarité	96,03 \$ /crédit	96,03 \$ /crédit	96,03 \$ /crédit	4 993,56 \$ /année						96,03 \$ /crédit		
Services à la vie étudiante	7,52 \$ /crédit		7,52 \$ /crédit	391,04 \$ /année	34,92 \$ /trimestre			34,92 \$ /trimestre	34,92 \$ /trimestre	7,52 \$ /crédit	7,52 \$ /crédit	67,68 \$/trimestre (7,52 \$/semaine)
Service du sport et de l'activité physique	3,94 \$ /crédit		3,94 \$ /crédit	204,88 \$ /année						3,94 \$ /crédit	3,94 \$ /crédit	35,46 \$/trimestre (3,94 \$/semaine)
Droits d'auteur	0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	47,84 \$ /année						0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	8,28 \$/trimestre (0,92 \$/semaine)
Frais d'inscription	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /année	395,04 \$ /trimestre	233,13 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	395,04 \$ /trimestre	407,99 \$ /stage	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre
Transport en commun ²	36,21 \$ ² /trimestre		36,21 \$ ² /trimestre	107,44 \$ ² /année	36,21 \$ ² /trimestre	36,21 \$ ² /trimestre		36,21 \$ ² /trimestre		36,21 \$ ² /trimestre	36,21 \$ ² /trimestre	36,21 \$ ² /trimestre
Autres frais		au maximum 25,90 \$ /crédit								au maximum 25,90 \$/crédit		
Frais de services administratifs	3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	206,44 \$ /année						3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	35,73 \$/trimestre (3,97 \$/semaine)

1. Le comité de direction de l'Université, à la demande de la doyenne ou du doyen de la faculté concernée, peut décider d'exempter du paiement des frais donnant accès aux Services à la vie étudiante et des frais relatifs au Service du sport et de l'activité physique et décider de l'application d'autres frais pour des activités pédagogiques entraînant des dépenses particulières ou pour d'autres cas particuliers.
2. Pour le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés au taux de la Société de transport de Sherbrooke (STS) et s'élèvent à 36,21 \$ / trimestre.

NOTE : Tous les frais sont sujets à changement sans préavis. Données de facturation applicables au trimestre d'hiver 2024 (mises à jour en décembre 2023).